

# UNE AIDE POUR L'EMPLOI DES JEUNES DE VOTRE TERRITOIRE

## Le PEC-CAE

« Le PEC-CAE, un nouvel élan pour faciliter l'accès à l'emploi »



Le Parcours Emploi Compétences (PEC-CAE) est un contrat de travail dans le secteur non marchand qui facilite, grâce à une aide financière pour l'employeur, l'accès durable à l'emploi.

C'est un contrat de droit privé, à durée déterminée ou indéterminée. La durée de l'aide est fixée à :

- 12 mois pour les contrats initiaux (CDI)
- 9 et 12 mois pour les contrats initiaux (CDD)

Des renouvellements de 6 mois sont possibles dans la limite de 24 mois (60 mois pour les personnes reconnues travailleurs handicapés).

Le PEC-CAE peut être à temps plein ou à temps partiel.

## Quels employeurs peuvent bénéficier de l'aide ?

Tous les employeurs du secteur non marchand (associations, collectivités territoriales...)

## Quel public peut bénéficier de l'aide et à quel taux de prise en charge ?

Le montant de l'aide et sa durée sont fixés localement par le Préfet de votre région, et sont régulièrement réajustés. Le montant de l'aide de l'Etat est exprimé en taux de prise en charge par rapport au SMIC et concerne les contrats d'une durée de plus de 20 heures.

- Prise en charge de 30% à 45% selon les critères d'éligibilité, et de 60% pour les personnes en situation de handicap, les bénéficiaires du RSA, et les DELD.

## Engagements de l'entreprise

- Désigner un tuteur pour mettre en oeuvre un accompagnement renforcé
- Développer les compétences professionnelles du salarié (savoir-être, pré-qualification, qualification...)
- Réaliser le suivi en emploi avec le conseiller Mission Locale
- Remettre une attestation d'expérience professionnelle au salarié

## Quelles plus-values pour vous ?

- Soutenir l'emploi des jeunes
- Former les jeunes à vos métiers
- Faciliter vos recrutements

 <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/aide-embauche-jeune-parcours-emploi-competences-pec-jeunes>

**Contactez votre Mission Locale !**